# Modèle de lettre - Contestation frais bancaires Caisse d'Épargne

[Vos coordonnées]
[Nom Prénom]
[Adresse]
[Code postal Ville]
[Téléphone]
[Email]

[Coordonnées de la banque]
Caisse d'Épargne [Région]
Service Clientèle
[Adresse de l'agence]
[Code postal Ville]

**Objet : Contestation de frais bancaires abusifs - Compte n° [numéro de compte]
Lettre recommandée avec accusé de réception**

[Lieu], le [date]

Madame, Monsieur,

Titulaire du compte n° [numéro de compte] ouvert dans votre établissement, je me permets de vous écrire pour contester des frais bancaires que j'estime abusifs et non conformes à la réglementation en vigueur.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE SPÉCIFIQUE À LA CAISSE D'ÉPARGNE

Je tiens à rappeler que votre établissement a fait l'objet de plusieurs condamnations récentes pour pratiques de frais bancaires abusifs, notamment :
- L'arrêt de la Cour d'appel de Montpellier du 28 juin 2024 (RG n°22/00506) qui a condamné la SA Caisse d'Épargne à rembourser 297,85€ de frais bancaires injustifiés
- L'arrêt de la Cour d'appel de Rennes du 17 juin 2022 (RG n°19/02012) condamnant la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire à verser 7 619,83€ pour frais disproportionnés

Ces décisions de justice établissent clairement que votre groupe BPCE doit respecter scrupuleusement les plafonds légaux et le principe de proportionnalité.

FRAIS CONTESTÉS ET FONDEMENTS JURIDIQUES

Après analyse détaillée de mes relevés bancaires sur la période du [date] au [date], je constate les irrégularités suivantes :

1. Commissions d'intervention excessives
- Nombre total de commissions prélevées : [nombre]
- Montant total prélevé : [montant]€
- Dépassement du plafond légal de 8€ par opération : [montant]€
- Dépassement du plafond mensuel de 80€ (ou 20€ si client fragile) : [montant]€

Conformément à l'article L. 312-1-3 du Code monétaire et financier et au décret n°2013-931 du 17 octobre 2013, ces plafonds sont impératifs et ne peuvent être dépassés.

2. Frais multiples pour un même incident (si applicable)
Les [dates], vous avez prélevé [nombre] commissions d'intervention pour des opérations rejetées le même jour en raison du même incident de paiement. Cette pratique contrevient au principe établi par la jurisprudence selon lequel une seule commission peut être prélevée par incident, quelle que soit le nombre d'opérations concernées.

3. Application erronée du statut client fragile (si applicable)
Remplissant les critères définis à l'article L. 312-1-3 du Code monétaire et financier (plus de 5 incidents par mois pendant 3 mois consécutifs / inscription FCC / surendettement), j'aurais dû bénéficier automatiquement des plafonds réduits à 4€ par opération et 20€ par mois, sans démarche de ma part.

MONTANT TOTAL RÉCLAMÉ

Sur la base de ces éléments, je réclame le remboursement de [montant total]€ de frais abusifs, détaillés comme suit :
- Commissions d'intervention excédentaires : [montant]€
- Frais multiples injustifiés : [montant]€
- Différentiel tarif client fragile : [montant]€ (si applicable)

DEMANDES

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :
1. Procéder au remboursement de [montant total]€ de frais abusifs sur mon compte dans un délai de 15 jours
2. Appliquer désormais strictement les plafonds légaux à mon compte
3. Me confirmer par écrit les mesures prises pour éviter la répétition de ces pratiques

À défaut de réponse satisfaisante dans ce délai, je me verrai contraint de saisir le médiateur de l'ACPR, puis éventuellement les tribunaux compétents, en m'appuyant sur la jurisprudence défavorable à votre établissement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature]
[Nom Prénom]

Pièces jointes :
- Copies des relevés bancaires concernés
- Tableau détaillé des frais contestés
- Copie de la pièce d'identité